

Décision n° 2020-148 ORGA
du 14 octobre 2020

(Nomination de rapporteurs adjoints
auprès du Conseil constitutionnel)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée
portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la lettre du vice-président du Conseil d'État en date du 8 juillet
2020 ;

Vu la lettre du Premier président de la Cour des comptes en date
du 1^{er} octobre 2020 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date
du 14 octobre 2020,

D É C I D E :

Article 1^{er}.– Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil
constitutionnel pour la période octobre 2020 - octobre 2021 : Madame
Émilie BOKDAM-TOGNETTI, Messieurs Nicolas POLGE, Alexandre
LALLET, Frédéric DIEU et Guillaume ODINET, maîtres des requêtes au
Conseil d'État, ainsi que Mesdames Marie-Aimée GASPARI et Nathalie
REULAND, Messieurs Grégoire HERBIN, Olivier FOMBARON et Nicolas
PÉHAU, conseillers référendaires à la Cour des comptes.

Article 2.– La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la
République française.

Fait à Paris, le 14 octobre 2020.

Laurent FABIOUS